

Ces nominations ont été faites après consultation du chef de l'Opposition officielle et de celui du Nouveau parti démocratique, conformément à la Loi sur l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales (Projet de loi C-32), qui a été adoptée le 15 août 1984, à la suite d'un consensus entre tous les partis qui détenaient des sièges au Parlement.